

DFCI Aquitaine : la Défense des Forêts Contre les Incendies au cœur des problématiques forestières

Le massif des Landes de Gascogne, forêt de pins plantée par Napoléon III pour drainer et assainir la terre landaise, a connu bien des phases de développement mais également des incendies au cours des décennies. On connaît la triste date de l'incendie d'août 1949 qui a ravagé la moitié de la surface forestière et qui a fait 82 morts, civils et hommes du feu. Une date mémorable qui a incité les propriétaires forestiers à s'organiser afin de protéger et aménager le massif forestier. Le maillage de ce massif en pistes forestières pour une meilleure alimentation en eau est le point d'orgue des actions menées depuis.

Marion Laquerre, coordinatrice régionale de la DFCI Aquitaine nous résume l'action de cette organisation Régionale qui participe à la prévention des incendies de forêt et d'espaces naturels.

Crédits photos : DFCI Aquitaine et Forêt Investissement

Tous les renseignements : <https://www.dfc-aquitaine.fr>

MARION LAQUERRE, COMMENT SE STRUCTURE LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE ?

AU NIVEAU COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL TOUT D'ABORD

Ce sont les ASA : Association Syndicale Autorisée (établissement public sous tutelle préfectorale) qui maillent le territoire. Elles sont au nombre de 210 sur le territoire d'Aquitaine. On peut comparer leur action à celui d'un syndic d'immeuble. Elles regroupent des propriétaires forestiers adhérents de fait. Les premières ASA sont apparues en 1870 afin de mener des actions de prévention adaptées mais elles sont rendus obligatoires sur le périmètre du Massif des Landes de Gascogne en 1945 par ordonnance d'Etat.

Chaque ASA est souveraine en matière de cotisation qui est en moyenne de 2,5€ par ha et par an. La cotisation peut dépendre du niveau d'imposition à l'ha, du minimum d'imposition ou bien inclure un droit fixe sur dossier avec en plus une cotisation à l'ha.

Les ASA sont animées par des propriétaires forestiers bénévoles et interviennent sur 44 000 km de pistes et sur 5000 points d'eau répartis sur 1,4 millions d'ha de forêts en Aquitaine.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Un soutien est apporté aux ASA par les DFCI départementales qui sont des Unions des structures locales de DFCI et qui existent sur quatre départements : Dordogne, Gironde, Landes et Lot-et-Garonne. Ces DFCI Départementales apportent une aide administrative, financière, d'ingénierie de travaux, au niveau de la récolte des cotisations.

ASSOCIATION RÉGIONALE

Plus récemment, en 1992, est née la DFCI Aquitaine qui regroupe les 4 départements que sont : la Dordogne, la Gironde, les Landes et le Lot et Garonne. Est également membre de cette structure, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest qui est aux cotés des structures de DFCI depuis leur naissance.

L'objectif est de bénéficier d'une coordination de réseau et gagner en efficacité avec des pratiques homogènes. La DFCI Aquitaine se charge des relations avec les partenaires et financeurs régionaux et nationaux et communique auprès de divers publics : habitants, ruraux qui ont la pratique du massif, nouveaux arrivants et aussi les touristes. On communique également auprès d'un public de professionnels comme les entreprises forestières.

Ses membres consultatifs sont l'Etat et le Conseil Régional. Ses cotisations permettent le fonctionnement de l'association, les aides de l'Europe et de la Région sont destinées aux investissements aux infrastructures. La participation du Ministère de l'Agriculture a fortement augmenté depuis les incendies de 2022.

DFCI LA FORCE D'UN RÉSEAU

La DFCI Aquitaine, c'est 55 000 propriétaires forestiers qui s'unissent pour la protection des forêts avec 2500 membres actifs. Des bénévoles peuvent également s'impliquer en se rapprochant des ASA locales.

LA PRÉVENTION UN SUJET MAJEUR

Les propriétaires forestiers sont des acteurs majeurs de l'ombre. Les ASA peuvent être réquisitionnées par les maires pour la surveillance de certaines zones à risque. Dans notre région, les feux peuvent s'enterrer sur 1 à 2 mois, la surveillance est primordiale. La présence quotidienne des propriétaires forestiers est indispensable lors des périodes à risque. En 2023, les premiers véhicules ont été déployés sur le terrain. En 2024, 40 autres se sont ajoutés avec des patrouilles qui quadrillent le territoire.



DES RISQUES SUR DEUX PÉRIODES DE L'ANNÉE

En mars, avril la strate herbacée morte suite à la période hivernale est très inflammable et les conditions d'accès aux massifs parfois compliquées. D'où la nécessité d'entretenir et d'assainir les pistes et des parcelles afin de les mettre hors d'eau. Des ouvrages de fossés sont ainsi réalisés.

En mai et juin avec la végétation nouvelle le risque est plus faible.

En revanche, en juillet, août, septembre, le risque est majeur et la surveillance doit être accrue.

LA GESTION HYDRAULIQUE DES PARCELLES : UN ENJEU DE TAILLE POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES ?



Oui car plus vite on intervient sur un feu naissant, plus vite il sera enrayé sans prendre trop d'ampleur. Les camions de pompier doivent pouvoir pénétrer au cœur des parcelles qui sont, je le rappelle d'anciens marais. Pour que les pompiers utilisent ces pistes de manière optimale, elles doivent être mises « hors d'eau ». Ainsi on met plus de chance de son côté pour lutter contre le feu !